

SANTÉ**Crise des ambulanciers : dossiers réglés**

La menace d'une grève, que les ambulanciers de la Vienne avaient laissé planer, le jour de la visite du président Macron dans la Vienne le 8 décembre, a porté ses fruits, hier. Le litige avec la Caisse primaire d'assurance maladie portait sur le retard de paiement de la garantie de rémunération de la garde hospitalière, qui mettait des entreprises en danger. « *La médiatisation nous a bien aidés*, estime Denis Fruchon, délégué régional de la Chambre nationale des services d'ambulances (Cnsa). *La Cnam m'a contacté pour dire que tout est réglé. Le premier trimestre juillet - août - septembre est validé et mis au paiement. 34 dossiers étaient concernés.* » Pour le deuxième trimestre (octobre - novembre - décembre) en passe de se terminer, Denis Fruchon souligne : « *La Cnam a validé le mois d'octobre. Novembre le sera la semaine prochaine et décembre vers le 10 janvier d'après mes informations. On reste prudent mais on a déjà remporté une bataille.* »

